

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Point de situation groupe hospitalier Mont Saint-Michel au 30 juillet 2021

Le mardi 27 juillet, l'équipage du détachement de la flottille 33F basé à Maupertus, ainsi que la division de l'action de l'Etat en mer de la préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord se sont rendus à l'aérodrome de Bréville-sur-Mer (50), pour un échange avec les équipes du service mobile d'urgence et de réanimation maritime (SMUR-M) de Granville.

Dans le cadre des opérations de sauvetage, la prise en charge d'un marin ou d'un plaisancier peut impliquer l'évacuation du bord. Cette évacuation peut se faire par moyens nautiques, mais bien souvent, compte tenu de l'urgence, elle se réalise par moyens aéronautiques. Dans ce cadre, l'hélicoptère Caïman Marine de la Marine nationale bénéficie d'un rayon d'action important, en étant en mesure d'intervenir jusqu'à 170 nautiques, soit plus de 315 kilomètres. Les équipes médicales qu'il emporte peuvent être militaires ou civiles. Et c'est dans cette perspective que ce déplacement a été conduit, afin de développer les partenariats avec les équipes civiles du SMUR-M de Granville.

Durant ce temps d'échange, l'adéquation du matériel du SMUR-M avec les exigences réglementaires des équipements de la Marine nationale a été abordée. Du harnais de treuillage au gilet de sauvetage, la question du matériel a été évoquée. Les échanges entre professionnels ont été très riches et ont permis de créer du lien entre les deux milieux professionnels civil et militaire.

Ces travaux devraient aboutir, à court terme (date envisagée mi-septembre), à la signature d'une convention entre la Marine nationale et le groupe hospitalier Mont Saint-Michel site de Granville (SMUR-M Granville) permettant de formaliser l'interopérabilité de ces moyens dans la zone de responsabilité du Préfet maritime de la Manche et de la mer du nord.

En qualité de représentant de l'État en mer, le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord anime et coordonne, dans sa zone de responsabilité, l'action des administrations et la mise en œuvre des moyens. Il est responsable des opérations de recherche et de sauvetage des personnes en détresse en mer. Il est notamment responsable des interventions maritimes conduites pour l'aide médicale en mer (AMM).